

COMMUNE DE RUSTENHART

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RUSTENHART
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2025**

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : GERRER Julie, HIRYCZUK Gilles, KUHN Julien, LANGENBRONN Mickaël, MOUROUGASSIN Valérie, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration : DIDIER Dominique à LANGENBRONN Mickaël

GRAFTIEAUX Hélène à GERRER Julie

Absents excusés : AMBIEHL Régine, GULLY-VOINSON Mathieu

Absent non excusé :

Le Maire propose :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025
3. Validation d'un nouveau devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie, des fenêtres et volets roulants de la salle du conseil municipal
4. Désignation des membres élus à la Commission de Contrôle des Listes Électorales
5. Droit de place
6. Informations
7. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'un d'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Après en avoir délibéré, Valérie MOUROUGASSIN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Validation d'un nouveau devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie, des fenêtres et volets roulants de la salle du conseil municipal

Vu la délibération n°4 du conseil municipal du 24 juin 2025, par laquelle le Conseil municipal a validé deux devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie, des fenêtres et volets roulants de la salle du conseil municipal, ainsi que de la porte et des fenêtres de l'atelier communal

Considérant qu'un nouveau devis a été sollicité sur demande du conseil municipal en date du 3 juillet 2025, afin de permettre la considération du prix de plus-value avec un vitrage anti-UV pour les fenêtres côté rue de la salle du conseil municipal ;

Considérant que ce nouveau devis pourrait se révéler plus adéquat et justifie d'être examiné par le conseil municipal ;

Le nouveau devis est présenté au conseil municipal :

Entreprise	Local	Objet	Montant HT	Montant TTC
FERMETURE DU RHIN 9 rue Manurhin 68120 RICHWILLER	Mairie	Fenêtres et porte Volets manuels	17 737,83 €	21 285,40 €

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

DÉCIDE

- De maintenir sans modification la validation du devis relatif à l'atelier communal, telle qu'approuvée par la délibération n°4 du conseil municipal du 24 juin 2025 ;
- La validation du nouveau devis de l'entreprise FERMETURE DU RHIN pour un montant de **21 285,40 € TTC** correspondant à la Mairie ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération ;
- Autorise M. le Maire à solliciter toute subvention éligible ;

- La présente décision annule et remplace, pour les seuls travaux concernant le bâtiment de la Mairie, la validation antérieure prévue par la délibération n°4 du conseil municipal du 24 juin 2025.

4. Désignation des membres élus à la Commission de Contrôle des Listes Électorales

Monsieur Mathieu GULLY-VOINSON, suppléant de la Commission de Contrôle des Listes Electorales étant absent à la réunion du Conseil Municipal, ce point est annulé.

5. Droit de place

- Vu** l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu** l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** les délibérations n°2a et 2b du conseil municipal du 1^{er} juillet 2021 relatives à l'occupation de la place de l'église par les artisans ambulants ;
- Vu** la délibération n°6 du conseil municipal du 25 mai 2023 portant modification du tarif du droit de place avec branchement électrique ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les conditions tarifaires relatives au droit de place des commerçants et artisans exerçant une activité régulière sur la place de l'église ;

Considérant que certains artisans interviennent plusieurs fois par semaine et qu'il convient de proposer une tarification adaptée ;

Considérant que cette mesure vise à encourager la présence de commerçants sur le territoire communal, dans un objectif d'intérêt général, afin de favoriser l'accès à des services de proximité pour les habitants et de soutenir la vitalité locale ;

Exposé du Maire :

Il est rappelé que les tarifs suivants sont actuellement appliqués aux artisans intervenant dans la commune :

- 3 € l'emplacement, sans branchement électrique,
- 8 € l'emplacement, avec branchement électrique.

Monsieur le Maire propose la création d'un tarif en adéquation avec la fréquence de présence hebdomadaire des artisans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE

Article 1 : Redevance d'occupation du domaine public

Conformément aux délibérations n°2a et 2b du conseil municipal 1^{er} juillet 2021 et n°6 du conseil municipal du 25 mai 2023, toute occupation du domaine public communal par un commerce ambulant fait l'objet du paiement d'une redevance.

Article 2 : Montants de la redevance

Les tarifs de droit de place pour les commerçants ou artisans occupant ponctuellement le domaine public communal sont maintenus comme suit :

- Emplacement sans branchement électrique : 3 € par jour
- Emplacement avec branchement électrique : 8 € par jour

Une tarification forfaitaire est instituée pour les commerçants ou artisans intervenant **au moins deux fois par semaine**, de manière régulière, comme suit :

- Emplacement sans branchement électrique : 6 € par semaine
- Emplacement avec branchement électrique : 12 € par semaine

Article 3 : Modalités de perception

Le paiement de la redevance devra être effectué auprès du Service de Gestion Comptable de Colmar. Le Maire est autorisé à établir les titres de recettes correspondants.

Article 4 : Autorisation préalable

Toute occupation devra faire l'objet d'une demande écrite adressée à la mairie, accompagnée des pièces justificatives demandées (assurance, extrait Kbis, carte de commerçant ambulant, etc.).

Article 5 : Application et publicité

Les présents tarifs entreront en vigueur à compter du 21 juillet 2025.

Une ampliation de la délibération sera adressée :

- au Représentant de l'État ;
- au Service de Gestion Comptable.

6. Informations

- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

Entreprise	Objet	Montant HT
Challenger collectivités	Drapeaux : France, Europe, Alsace	652,00 €
Chevalier	Fournitures pour travaux école	1929,08 €
Manutan Collectivités	Couchages et draps pour l'école	1 635,56 €
Vialis	Pose et dépose Illuminations de Noël 2025	890,50 €

- Nomination de M. Michaël JOST, agent technique, aux fonctions d'assistant de prévention de la commune.

7. Divers

Julie GERRER

Les deux étudiantes qui se sont installées sur un pré communal rue du 6 Février la nuit du 9 juillet 2025, accompagnées d'un cheval remercie la commune pour l'accueil du projet scolaire hippomobile.

La 5^{ème} classe est maintenue pour l'année scolaire 2025/2026.

Quelques places sont disponibles pour le périscolaire.

Séance levée à 20h47

Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025
3. Validation d'un nouveau devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la Mairie, des fenêtres et volets roulants de la salle du conseil municipal
4. Désignation des membres élus à la Commission de Contrôle des Listes Électorales
5. Droit de place
6. Informations
7. Divers

**Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal
des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART
séance du 17 juillet 2025**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		
AMBIEHL Régine	Conseillère municipale		Absente excusée
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		LANGENBRONN Mickaël
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		GERRER Julie
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal		Absent excusé
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
KUHN Julien	Conseiller municipal		
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		